



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-56091>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-56091**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : S.I.A.R.E

Correspondant : SUEUR Philippe, Président

Adresse : 1 rue de l'Egalité, 95230 Soisy-Sous-Montmorency

Coordonnées :

Téléphone : 0130106070

Télécopieur : 0130106071

Courriel : juridique@siare.net

Adresse internet : <http://www.siare95.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.siare95.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : 2026 METEO : MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL DE SUIVI EN TEMPS RÉEL DES DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

Lieu d'exécution : 1 rue de l'Egalité, 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le marché porte sur la mise à disposition d'un outil de suivi en temps réel des données météorologiques ; l'objectif principal étant de permettre au SIARE de disposer d'informations pertinentes sur les conditions météorologiques. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte la description détaillée des prestations à réaliser. Le marché prendra effet à compter de la date de démarrage indiquée par ordre de service. Il sera conclu pour une durée d'un (1) an. Il pourra être reconduit tacitement, trois (3) fois au maximum

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre, jugée sur la base du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations, jugé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : 30%
- Cohérence entre les prix indiqués et les prestations, jugée sur la base du Bordereau des Prix (BP) et des prestations associées : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/07/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.siare95.fr> Code NUTS : FR108 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 322 95027 Cergy-Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459 Mel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Sous réserve des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles. Référé précontractuel : Il peut être introduit avant la conclusion du marché (articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative). Référé contractuel : Il peut être introduit dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ; ou, en l'absence d'une telle publication, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : Il peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative). Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative). Recours de pleine juridiction ("Tropic"/"Tarn et Garonne") : conformément à la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation / CE, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne), les concurrents évincés (et les tiers lésés de façon suffisamment directe et certaine) peuvent former un recours dans un délai de 2 mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché. Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative)

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : SIARE :
Service Marchés Publics

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/06/2026